

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,
Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 16 (1938)

Heft: 4

Artikel: Fête des vieillards aux Franches-Montagnes

Autor: Choffat, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-722847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fête des Vieillards aux Franches-Montagnes

le 21 août 1938.

Tous les lecteurs du Bulletin de „Pro Senectute“ connaissent les Franches-Montagnes, cette région caractéristique du Jura bernois. Après le pèlerinage patriotique à la Sentinelle des Rangiers, ils ont parcouru ce vaste plateau qui s'étend de Saint-Brais à La Ferrière; ils ont contemplé le panorama grandiose où l'on voit surgir les fonds gris des monts jurassiens, les ballons cendrés des Vosges et les cimes neigeuses des Alpes; ils ont fait d'exquis vagabondages à travers le pâturage aux mille aspects variés qu'égaient pittoresquement les troupeaux de vaches et chevaux, juste orgueil de la région; sous les majestueux sapins de ce parc naturel incomparable, ils se sont livrés aux charmes du pique-nique et du campement ou peut-être même, en joyeuses évolutions, ont-ils pris part aux manœuvres de cavalerie que notre état-major fait volontiers exécuter sur ce terrain de choix; ils ont respiré l'air vivifiant; ils ont admiré les villages coquettement parés, les grosses fermes cossues; ils ont apprécié l'accueil sympathique des habitants et gardé l'impression qu'il „fait bon“ vivre dans ce pays.

Le Bulletin se propose de les y ramener quelques instants à l'occasion de la fête des vieillards célébrée à Montfaucon le 21 août dernier.

On en parlait depuis longtemps et on l'attendait avec autant d'impatience que de curiosité. Les „Montagnons“ feraient-ils bien les choses? Quelles surprises tenaient-ils en réserve?...

Disons de suite que la fête, menée de main de maître, réussit parfaitement et récolta le plus franc, le plus loyal succès. Le seul point noir, dont la responsabilité échappait hélas! aux organisateurs, fut la pluie qui tomba tenace, implacable, torrentielle toute la journée. Elle ne parvint toutefois pas à troubler la bonne humeur générale. Seuls les photographes n'y trouvèrent pas leur compte.

Des automobiles en nombre impressionnant arrivèrent des divers points du district à la spacieuse cantine de Montfaucon amenant chacune leur contingent de vieillards. Ceux-ci furent bientôt environ 400, et comme les Montagnons se connaissent tous, ils n'avaient pas besoin de longs préambules pour s'exprimer le plaisir de se retrouver.

Les accents vibrants de la fanfare inaugurèrent brillamment la réunion, et M. le curé Marc Chappuis, président de „Pro Senectute“ aux Franches-Montagnes, grand organisateur de la fête, exprima ses souhaits de bienvenue aux assistants et sa reconnaissance à ses collaborateurs dévoués ainsi qu'aux aimables automobilistes qui avaient offert leur concours bénévole pour transporter les invités.

Fanfare, chorale, orchestre, accordéonistes, orateurs rivalisèrent d'entrain pour semer et entretenir la gaité parmi l'assemblée.

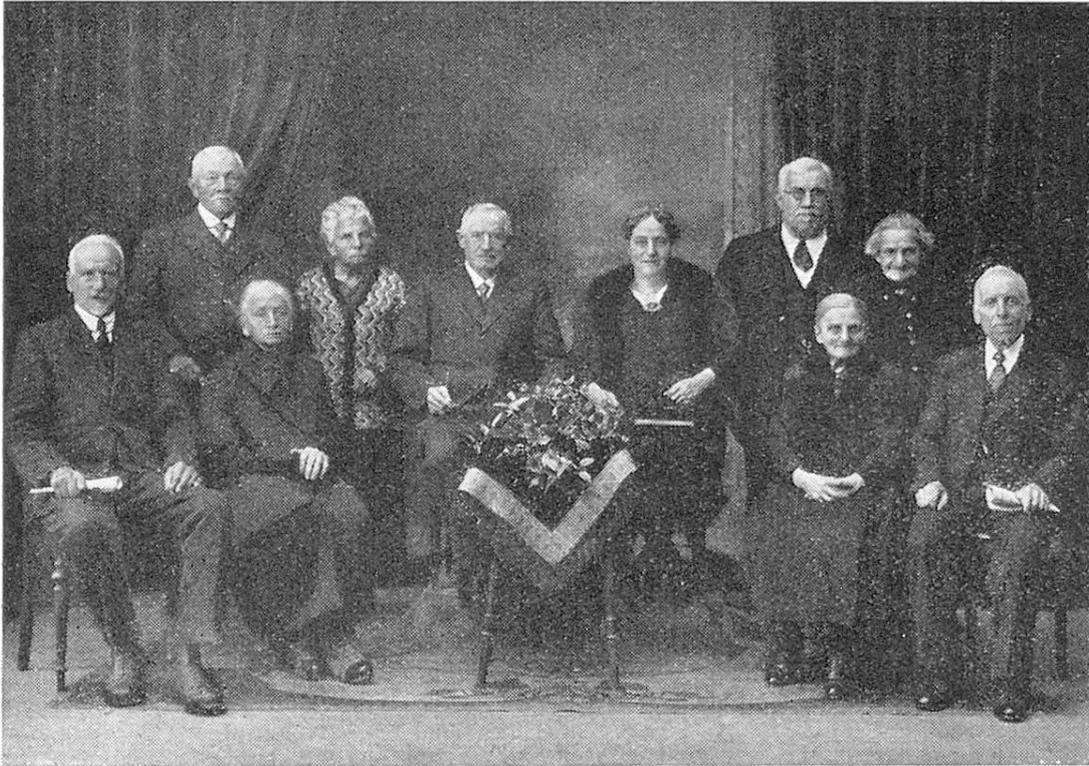
Et lors, vint la surprise (on se disait bien qu'il y aurait une surprise... Les Montagnons ont plus d'une malice dans leur sac... et plus d'une fibre à leur cœur).

Sur l'appel du président, voici que s'avancent et montent sur l'estrade seize vénérables couples blanchis sous le harnais conjugal: l'un d'eux a célébré ses noces de diamant, et les quinze autres leurs noces d'or.

Chacun reçoit une vignette de „Pro Senectute“ joliment encadrée, avec notice commémorative, et un petit cadeau monnayé.

Les vétérans d'âge ont aussi leur cadeau spécial: Monsieur Benjamin Guillemain, des Breuleux, né en 1843, une magnifique montre, et Madame Veuve Joseph Baume, des Bors, née en 1844, une boîte de confiserie.

L'émotion de ces braves gens était touchante. Le spectacle ne manquait pas d'une réelle grandeur et certainement aucun des assistants ne pourra l'oublier. Il faut souhaiter que les jeunes gens qui étaient présents gardent le souvenir de cet hommage de respect et d'affection rendu à la vieillesse.



Cinq ménages de Saignelégier ont fêté leurs nocés d'or à Montfaucon
le 21 août 1938.

Voici les noms des vénérables jubilaires:

Noces de diamant:

Les Breuleux: Guillemain Benjamin et Alvina, mariés le
19 juin 1874.

Noces d'or:

Les Bois:

Cattin Stéphane et Marie	mariés en 1887
Tardit Constant et Anna	" " 1888

Les Breuleux:

Berberat Joseph et Eugénie	" " 1886
Bilat Sylvain et Marie	" " 1888
Roy Origène et Berthe	" " 1888

Epauvillers:

Gouvier Joseph et Julie	" " 1884
-------------------------	----------

Les Genevez:

Voirol Hermann et Marie	" " 1886
-------------------------	----------

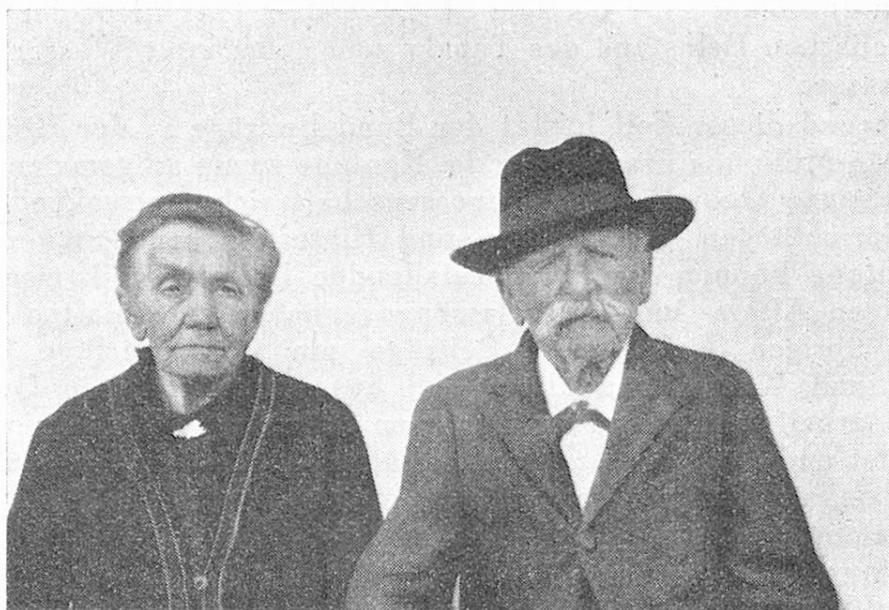
Le Noirmont:	mariés en 1887
Girardin Louis et Mathilde	" " 1888
Québatte Julien et Estelle	" " 1879
Les Pommerats:	
Schlichtig Antoine et Marie	" " 1882
Saignelégier:	
Aubry Achille époux	" " 1888
Gerber Jacob et Léa	" " 1884
Métille Edouard et Marie	" " 1885
Veya Alfred et Bertha	" " 1883
Voirol Eusèbe et Maria	" " 1885

Puis vint l'heure du goûter. Les tables se garnissent d'appétissantes gâteries qui disparaissent dans les estomacs toujours alertes. On évoque de vieux souvenirs, on entonne les refrains d'autrefois, on esquisse un pas de danse et l'heure tardive ramène au logis tous ces bons vieux enchantés de leur joyeuse journée.

Le Comité central de „Pro Senectute“ s'était fait représenter à la fête par M. le Dr Choffat, de Porrentruy, qui témoigna ses cordiales félicitations aux organisateurs de cette touchante manifestation.

Le nombre respectable de noces d'or fêtées ce jour-là amène irrésistiblement une réflexion. La population totale du district des Franches-Montagnes n'atteint pas 9000 âmes. Les Bois compte 1150 habitants (2 jubilaires), les Breuleux 1200 (4 jubilaires), Le Noirmont 1600 (2 jubilaires), Saignelégier 1400 (5 jubilaires). Il y a là une proportion de longévité et de mariages vénérables qu'on rencontrerait difficilement en d'autres régions. La salubrité du climat plaiderait aisément comme facteur éloquent de longévité, mais les mœurs patriarcales et le respect du mariage peuvent seuls expliquer ces nombreuses unions sans défaillance durant plus d'un demi-siècle.

Qui fera le calcul de ce que ces foyers modestes ont enregistré de joies et de tristesses, de succès et de revers, de labeurs et de luttes? Qui évaluera la contribution que ces rudes travailleurs, ces créateurs féconds de nouvelles



Noces de diamant!
Epoux Guillemain Benjamin et Alvina des Breuleux,
mariés le 19 juin 1874.

existences ont apportée aux progrès du pays, à la sainte cause de la Patrie? . . .

Jeunes ménages, imitez-les!

Honneur à nos amis des Franches-Montagnes!

J. Choffat.

Übergangsbestimmung zu Art. 34^{quater} betr. Alters- und Hinterlassenenversicherung

Der 27. November 1938 ist ein Ehrentag des Schweizervolkes. Mit einer auch von den größten Optimisten nicht erwarteten Mehrheit — mit 508 293 Ja gegen 194 285 Nein und mit allen Ständen gegen einen — wurde die Übergangsordnung des Finanzhaushaltes angenommen. Wieder einmal mehr hat das Volk mit einem sichern Gefühl erfaßt, was auf dem Spiele stand, und sich geschlossen um die Schweizerfahne geschart.

Für die Altersfürsorge ist die 1. Übergangsbestimmung zu Art. 34^{quater} betreffend Alters- und Hinterlassenenversicherung, welche in die Bundesverfassung aufgenommen wurde, von Wichtigkeit. Sie hat folgenden Wortlaut: